

ASSEMBLEE PLENIERE DU CESER OCCITANIE / PYRENEES-MEDITERRANEE
18 février 2019

« LES ENJEUX DU VIEILLISSEMENT EN OCCITANIE »

Occitanie 2030 : 875 000 personnes auront plus de 75 ans !

Rapporteur : Francis DECOUCUT

Avis adopté à l'unanimité

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le CESER Occitanie a adopté à l'unanimité lors de son Assemblée Plénière du 18 février un rapport sur le thème des enjeux du vieillissement pour le territoire régional.

Partant de l'idée que le vieillissement de la population sera le grand enjeu des pays développés pour les années à venir (entre aujourd'hui et 2050, les plus de 60 ans devraient passer de 20 à 30 % de la population totale), que la région Occitanie, de par ses caractéristiques démographiques, est particulièrement concernée par ce phénomène (600 000 personnes ont aujourd'hui au moins 75 ans, elles seront 875 000 en 2030 et un million en 2036), le CESER s'est attaché à décrire en quoi cette réalité peut être lue comme une chance et une opportunité plutôt que comme un problème.

Le défi est important si l'on admet que l'enjeu essentiel est celui du maintien de la cohésion sociale entre les générations, alors qu'il existe un risque réel de clivage si l'on reste sur un vieillissement perçu comme une charge.

La gestion des conséquences du vieillissement constitue une opportunité économique pour nos territoires puisqu'elle nécessite le renforcement d'une économie de proximité génératrice d'emplois non délocalisables. L'adaptation des logements, de l'urbanisme, la mise en œuvre de transports adaptés, ainsi que le développement de l'emploi et des technologies favorisant l'autonomie pourront être favorables à toutes les catégories d'âge.

Après avoir posé le cadre général et rappelé la définition des principaux concepts, établi un état des lieux à partir d'une analyse démographique et socio-économique de la place de la personne âgée en région et des politiques publiques s'y rapportant, le rapport formule une série de préconisations organisées autour de trois axes :

- **De l'intégration harmonieuse de la personne âgée dans son lieu de vie en lui garantissant l'accès à un environnement socio-culturel de qualité.**
- **Du maintien au domicile ou en logement alternatif, dans un parcours du vieillissement axé autour de la prévention de la dépendance**
- **De l'attention particulière à apporter aux aidants naturels et aux professionnels, notamment en terme de reconnaissance économique et sociale.**

Pour le CESER, les conditions du bien vieillir passent par une harmonisation des politiques publiques, qui doivent avoir pour objectif de gommer les inégalités entre territoires, que ce soit en termes d'accès aux soins, d'accès aux services, ou d'aide et d'accompagnement financier aux plus défavorisés.

L'un des enjeux forts est celui du maintien à domicile, dans de bonnes conditions, des seniors qui le souhaitent. La réalisation de cet objectif nécessite des territoires dans lesquels les services publics sont maintenus, voire rétablis et accessibles. Cela suppose aussi le maintien de relations sociales fortes et de valoriser la place et le rôle des personnes âgées dans la cité. Enfin, cela implique une forte coordination des acteurs sociaux, médico-sociaux et sanitaires, indispensable à un environnement **favorable et rassurant**.

C'est en fait à un changement de regard sur l'âge qu'invite ce rapport du CESER. Il encourage à cesser de poser un regard tour à tour compatissant ou discriminant sur les personnes âgées pour les considérer comme des citoyens comme les autres. Ce nouveau regard nous permettra de nous enrichir collectivement de nos différences, de nos expériences et de retrouver tout simplement de l'humanité.